

Droit de suite

On reproche souvent à la presse de passer d'un article à un autre sans jamais y revenir. Pour éviter cet écueil, *Sang-froid* propose de revenir sur des sujets anciennement traités et qui se trouvent de nouveau au cœur de l'actualité.

Piste agricole : L'État condamné à verser 900 000 euros

Neuf des mis en examen de la « piste agricole » (voir revue *Sang-froid* n°4, hiver 2016) ont obtenu chacun 100 000 euros de dédommagement pour « déni de justice ». Le jugement de la 1^{re} chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, rendu le 27 mars, estime que « le délai déraisonnable de la procédure d'instruction est ainsi établi, sans qu'il soit nullement démontré que les requérants auraient contribué à retarder l'information judiciaire ». Ensuite, le tribunal reconnaît une faute lourde de l'État caractérisée par les placements sous contrôle judiciaire. Les plaignants avaient mis en avant la très lourde contrainte qui avait pesé sur eux durant seize à dix-huit ans. « S'il n'est pas contestable que les requérants n'ont pas sollicité la levée de la mesure prise à leur rencontre, cette inertie ne dispensait pas le juge d'instruction de vérifier de lui-même que cette mesure attentatoire à la liberté était encore utile à la manifestation de la vérité », ont répondu les juges.

Me Merciner-Pantalacci, qui s'est d'abord battu pour obtenir un non-lieu dans ce dossier, s'est félicité de cette victoire : « Cette décision cinglante confirme l'évidence de l'injustice dont nous étions victimes. » L'État a fait appel de cette décision.

■ JM



Patrick Dils : « Vous refaites mon procès ? »

En mai dernier, à l'occasion du procès de Francis Heaulme pour le double meurtre de Montigny-lès-Metz en 1986, Bernard Varlet est revenu sur l'enquête qu'il a menée dans cette affaire. Comme dans le 4^e numéro de la revue *Sang-froid* (hiver 2016), l'ex-inspecteur de police a affirmé qu'il continuait de croire en la culpabilité de Patrick Dils, condamné en 1989 puis 2001 avant d'être acquitté en 2002. À la barre, il a même utilisé des mots très durs : « Et vous savez où était Dils à ce moment-là [au moment du meurtre, ndlr] ? Il était sur le talus et il avait tué les gosses ! » a-t-il assuré.

Quelques jours auparavant, Patrick Dils était également entendu comme témoin par visio-conférence et a été particulièrement malmené. « Vous avez fait des aveux précis, circonstanciés [...]. Est-ce que vous pouvez comprendre que ces aveux ont laissé des traces chez les familles de victimes et qu'elles puissent encore aujourd'hui avoir des doutes ? » questionne par exemple Dominique Rondou, l'avocat de la grand-mère d'Alexandre, l'un des deux enfants assassinés. « Il faut se souvenir de mon âge à l'époque et ne pas oublier par là où je suis passé. Trente heures d'interrogatoire, il faut imaginer ce que c'est », répond Dils avant d'ajouter, plus tard : Vous refaites mon procès ? Ahurissant, hallucinant. Ça devient du grand n'importe quoi. »

Finalement, après quasiment un mois de procès, la cour et le jury ont reconnu Heaulme coupable de ce double meurtre et l'ont condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Il a fait appel.



Sur les traces de Patrice Réal



Dans le premier numéro de *Sang-froid* (printemps 2016), nous avons dévoilé l'affaire de l'équipement et de la gestion de l'hôpital libyen de Benghazi liée à la libération des infirmières bulgares par la société Ideal Medical Products Engineering (IMPE). À l'époque, nous avions buté sur plusieurs mystères : les détenteurs de comptes offshore dans des sociétés en nommée (où seul un prête-nom apparaît) au Royaume-Uni, la tentative d'assassinat de Jean Dufrique, consul honoraire de France à Benghazi qui travaillait au sein de l'hôpital, et la mort de Patrice Réal, un Français de 49 ans chargé de la sécurité d'IMPE, assassiné à Benghazi le 2 mars 2014. Malgré nos recherches, impossible de retrouver la trace de cet homme. Il y a un an, une source policière nous avait affirmé qu'on avait retrouvé son corps mais que sa dernière adresse française demeurait inconnue. De là à croire que cet homme était un agent de la DGSE sous une fausse identité, comme le laissait entendre une rumeur, il n'y avait qu'un pas. Il y a quelques mois, une autre source nous communiquait finalement sa dernière adresse connue. Dans cet immeuble, aucun Réal. Mais le porte-à-porte nous permet de retrouver sa mère. « C'était son second séjour à Benghazi pour IMPE, raconte-t-elle. Patrice était célibataire sans enfant. Il était consultant en sécurité et travaillait depuis plusieurs années dans la société de son beau-frère. Tous deux avaient d'ailleurs assuré la protection de l'ambassadeur de l'Union européenne à Benghazi. Cette fois-ci, il remplaçait pour ses vacances le responsable de la sécurité d'IMPE. Il devait partir un mois, il n'est

jamais revenu. » Quand nous lui montrons l'enquête de *Sang-froid*, elle tombe des nues. « Je découvre qu'autour de cet hôpital, il y a une affaire politique. Je suis sûre que Patrice n'était pas au courant, il m'en aurait parlé. »

Son beau-frère renchérit : « Patrice était un bon spécialiste de la sécurité, très prudent. Il avait suivi une formation de garde du corps. Il connaissait très bien Benghazi. Pourquoi a-t-il été tué ? Je n'arrive pas à croire qu'il était au mauvais endroit au mauvais moment. Le mode opératoire, un tir de pistolet alors qu'il était passager dans sa voiture, indique plutôt qu'il était ciblé. »

Fort de ces nouveaux éléments, Me Antoine Casubolo, l'avocat de la mère de Patrice Réal, espère faire bouger les choses. « Le volet politico-financier ouvre des perspectives. Je vais demander de nouvelles auditions. Il est légitime de s'interroger : la mort de Patrice Réal est-elle due à un règlement de comptes lié aux mouvements financiers suspects autour de l'hôpital libyen ? » Contacté, Thomas Fernandez, le P-DG de la société IMPE, considère n'avoir aucun lien avec le décès de son responsable sécurité remplaçant. S'appuyant sur un rapport commandé par sa société auprès de Control Risks, il précise : « Il avait adopté à Benghazi un comportement qui dépassait très largement le cadre des missions qui lui avaient été confiées. Il sortait souvent, il avait de nombreuses relations sur place qui dataient de ses précédentes missions pour le compte de l'Union européenne. Il disait partout qu'il avait des contacts avec les services secrets français. Je ne fais aucun lien entre son décès et nos activités. »

Pourtant, rien dans l'analyse de son ordinateur ne permet de dire qu'il était un agent ou un correspondant de la DGSE. Rien non plus ne permet d'envisager une liaison amoureuse qui aurait mal tourné. Interrogés, ces proches, qui étaient en contact quotidiennement avec lui, démentent formellement ces hypothèses, comme celle des menaces. En l'état des informations connues, en dehors du hasard, la seule piste restante tourne bien autour des étranges transactions financières liées à l'hôpital. Selon nos informations, le parquet national financier (PNF) – qui enquête sur l'entreprise IMPE – et la juge en charge des investigations sur l'assassinat de Patrice Réal devraient se rapprocher afin de voir si des éléments peuvent faire avancer les deux dossiers. ■ JD et GdM